

**Délibération 1.01**  
**Communication sur le plan « Pour un juste droit »**

**Intervention de Sophie HERVE**

Monsieur le Président,

Nous sommes en désaccord avec vos orientations majeures, les priorités que vous assignez à l'action départementale, mais au moins nous ne pouvons pas vous faire le reproche d'une quelconque inconstance.

Et comme notre constance n'a rien à envier à la vôtre, je vais dire ici, à l'occasion de ce bilan d'étape, ce que j'avais dit il y a 3 ans lors de la présentation de ce plan...

Car ce bilan vient illustrer concrètement les écueils que nous avons énoncés en octobre 2015... Le principal étant le déséquilibre concret entre les 3 axes traités.

**Le premier axe a trait à la lutte contre le non recours**, qui comme chacun sait, aggrave les difficultés auxquelles sont confrontées les foyers qui ne mobilisent pas les aides et dispositifs dont ils ont le droit.

Si le rapport est abondant en matière de chiffres et de statistiques dans ses deux autres chapitres dédiés au recul du non-respect des engagements et à la lutte contre la fraude, nous le trouvons bien timide sur le non recours.

Nous aurions pourtant souhaité disposer de la même précision pour savoir concrètement combien de bénéficiaires actuels du RSA sont entrés dans le dispositif du fait de l'engagement de ce plan ? Une simple estimation nous aurait suffi...

Et le rapport ne fournit pas plus d'information sur l'ampleur du non recours à l'exception du non recours aux soins via une étude menée et qui estime à 22,4 % les situations de renoncement aux soins. Un chiffre édifiant.

Nous nous sommes dit qu'il était peut être compliqué d'estimer l'ampleur du non recours avant de constater que de nombreuses études existaient à ce propos. Ainsi, le non recours au RSA de base (RSA socle) est estimé par l'OFCE à 35 %, pour le Secours Catholique il est de 40 %.

Sur cette base, il faudrait potentiellement ajouter un financement de 163 millions au profit de 22.300 foyers supplémentaires en Seine-Maritime. C'est dire l'ampleur du problème.

D'autant que le RSA ne baisse pas malgré vos prévisions angéliques de la fin d'année 2017 qui avaient conduit votre Vice-Président en charge des finances à nous proposer de diminuer dans le budget 2018 les crédits du RSA, avant de faire marche arrière toute en juin dans le cadre du budget supplémentaire.

Excès d'optimisme probablement imputable à l'euphorie qui l'avait sûrement saisi et certains collègues avec, dans la foulée de l'élection de Macron.

Nous ne trouvons rien à redire, autant dire que nous saluons, les actions engagées, les actions partenariales en particulier, ainsi que les premiers résultats obtenus, enfin concernant les quelques maigres exemples qui sont repris dans le rapport comme : la diminution spectaculaire des délais de traitement observés sur les deux zones d'expérimentation suite au travail commun avec la Cnam sur la simplification des démarches administratives (délais passés de 2 mois à 4 jours en moyenne).

**Mais nous restons sur notre faim quant à l'évaluation concrète de ces trois années d'action pour faire reculer le non recours.**

**A-t-on imaginé sur ce volet du plan, une campagne de communication pour lutter contre le non recours sur le thème : « je fais valoir mes droits ? » ou encore a-t-on relayé avec force la campagne lancée l'année dernière sur ce thème par le Défenseur des Droits ?**

**Enfin, nous souhaiterions savoir si une réflexion existe au sein de la collectivité concernant les expérimentations « Territoires zéro chômeurs » ou « Convergence » qui semblent bien avoir produit des résultats spectaculaires, au point que le Président de la République ait indiqué sa volonté de les voir s'étendre à d'autres départements ?**

**Concernant le second axe du plan consacré au non-respect des engagements, nous vous sentons davantage motivés.**

Mais sans vouloir, loin de nous cette idée, justifier le non-respect d'engagements pris vis-à-vis de la collectivité, et par conséquent les mesures déployées, nous vous invitons à relativiser...

1.737 dossiers présentés à l'Équipe Pluridisciplinaire Départementale mensuelle c'est 4,2 % des bénéficiaires du RSA socle... 442 radiations c'est 1 %...

De plus, l'ampleur réelle du non-respect des engagements n'est pas de la seule responsabilité de tous les bénéficiaires concernés.

En 2015, nous avons regretté que si 45% des bénéficiaires du RSA étaient sans projet d'insertion sociale ou professionnelle formalisé avec le Département, ce n'était pas, pour une part d'entre eux, de leur fait, mais en raison du manque de moyens humains dédiés à l'insertion et au retour à l'emploi, et pas seulement de la part de notre collectivité, comme du reste à la situation de l'emploi elle-même.

Or, ce rapport ne dit pas grand chose des moyens supplémentaires octroyés pour améliorer les suivis, pour définir des projets, des parcours d'insertion, pour accompagner les bénéficiaires.

Au contraire, nous avons écho régulièrement de travailleurs sociaux débordés à qui l'on demande de faire du chiffre en chronométrant (c'est une image), et en quotatisant (ne cherchez pas ce mot dans le dictionnaire, nous l'avons inventé pour vous) le temps consacré à chaque entretien.

Nous savons également, les organisations syndicales et associations de chômeurs le dénoncent régulièrement, que les effectifs de Pôle Emploi ne sont pas à la hauteur des besoins ou encore que les associations d'insertion sont à la peine.

Lors de la présentation de son Plan pauvreté, le Président de la République a estimé qu'il manquait à ce jour plus de 100.000 postes dans le domaine de l'insertion confirmant ainsi l'état de carence que nous dénonçons. **Combien de postes ont été créés ou sont envisagés dans notre collectivité pour améliorer la situation ?**

### **Le dernier axe traite de la fraude.**

Concernant cet axe, nous avons bien noté que contrairement au volet insertion ou à celui sur le non recours, les moyens humains supplémentaires déployés par la collectivité sont bel et bien détaillés ici.

Je finissais mon intervention lors du Conseil départemental d'octobre 2015 sur ce plan, en regrettant qu'il se focalise essentiellement contre la fraude et le non-respect des engagements de certains allocataires, sans afficher la même ambition pour lutter contre la fraude patronale qui pourtant demeure d'une toute autre ampleur.

**En conclusion, le « en même temps » départemental, ressemble un peu ici à celui du dessus : une affirmation qui recoupe une réalité bien déséquilibrée dans les actes. On met le paquet pour lutter contre la fraude résultant de rares bénéficiaires, on agit avec détermination mais sans mobiliser des moyens budgétaires à la hauteur pour le respect des engagements, des contreparties, et on reste très timoré sur la lutte contre la fraude patronale et le non recours...**